

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-238

présenté par

Mme Roy, M. Giletti, M. Gery, M. de Lépinau, M. Sanvert, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Joubert, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Marais-Beuil, M. Rancoule, Mme Colombier, Mme Bouquin, Mme Levavasseur, Mme Griseti, M. Tonussi, M. Gonzalez, M. Rambaud, M. Boulogne, Mme Lechanteux, Mme Engrand, Mme Rimbert, M. Boccaletti, Mme Pollet, M. Rivière, M. Guittot, M. Jolly, M. Jenft, Mme Martinez, M. Schreck, M. Dufosset, Mme Sabatini, M. Tesson, M. Bernhardt, Mme Blanc, M. Guibert, M. Weber, Mme Diaz, M. Le Bourgeois, M. Patrice Martin, M. Muller, Mme Lelouis, M. Chenu, M. Christian Girard, Mme Robert-Dehault, Mme Hamelet, Mme Auzanot, M. Meizonnet et M. Fouquart

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Coordination du travail gouvernemental	0	14 172 054	
Protection des droits et libertés	0	0	
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>(ligne nouvelle)</i>	14 172 054	0	
TOTAUX	14 172 054	14 172 054	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, 14 172 054 euros de crédits en autorisations d'engagement et crédits de paiement sont attribués à l'Action n°14 "*Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades*" du Programme 204 "*Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins*", en les prenant sur le Programme 129 "*Coordination du travail gouvernemental*" dédié à la *Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives* (MILDECA). Cette réallocation de crédits vise à renforcer les moyens consacrés à la prévention des addictions, en particulier dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027.

La MILDECA, avec un budget de 16,6 millions d'euros pour l'année 2024, est chargée de coordonner les actions de prévention des conduites addictives, mais n'a jamais adressé les critiques concernant son manque de transparence et d'efficacité. Les évaluations de la MILDECA ont mis en évidence une dispersion des fonds et une coordination parfois redondante avec d'autres acteurs publics, tels que les Agences Régionales de Santé (ARS) et le ministère de la Santé.

En réorientant ses crédits (hors titre 2) vers des programmes spécifiques et concrets de lutte contre le tabac, nous renforçons une action tangible contre ce fléau de santé publique et mettons fin au gaspillage de l'argent public alloué à des missions qui n'ont ni prouvé leur utilité ni démontré leur efficacité.

Le soutien à l'Action 14 permettra de soutenir des mesures de prévention auprès des jeunes et des populations vulnérables, de renforcer les actions de sevrage tabagique, et d'améliorer le remboursement des traitements nicotiniques de substitution par l'assurance maladie.